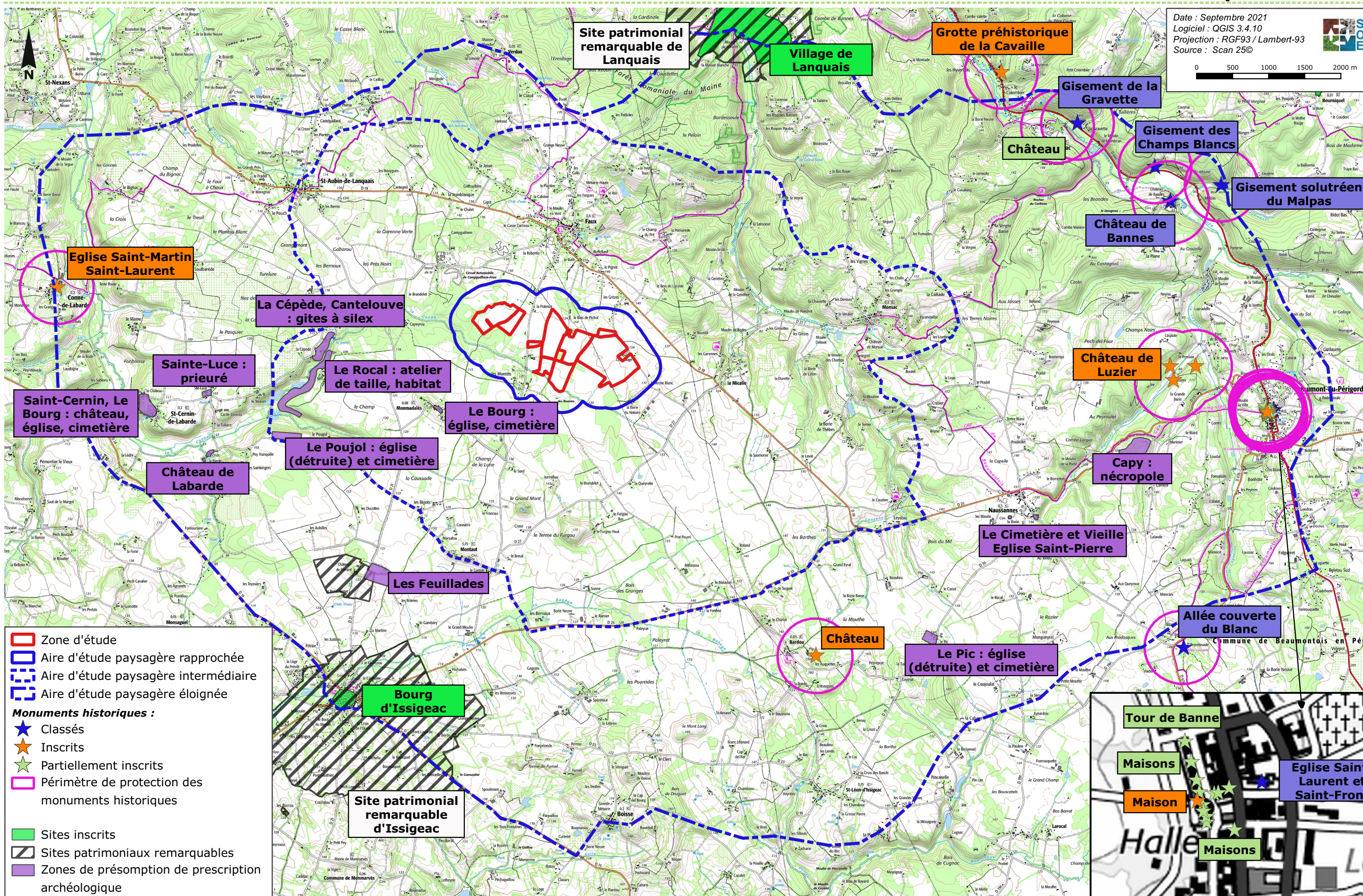


Eléments patrimoniaux



2.5.5. Sensibilités visuelles

Les sensibilités visuelles de la zone d'étude s'organisent en fonction de la topographie, de la végétation et de l'aménagement du territoire (urbanisation).

La variation saisonnière de l'importance du feuillage du couvert végétal entraîne une possible modification des perceptions visuelles. Les boisements du secteur d'étude sont principalement constitués de feuillus au feuillage caduc et, plus ponctuellement, de conifères au feuillage persistant. La visite de terrain a été réalisée le 03/09/2021.

La planche en page 186 cartographie les lieux-dits à l'échelle du secteur d'étude qui sont concernés par les sensibilités visuelles identifiées.

2.5.5.1. Perceptions visuelles depuis la zone d'étude

La zone d'étude est occupée majoritairement par des parcelles agricoles et plus ponctuellement par des boisements, des haies d'arbres ou arbustes isolés ainsi que par des chemins agricoles.

Elle est située sur un plateau, orienté vers le sud en direction du ruisseau de la Conne. Elle est délimitée par des boisements et la ripisylve de la Conne au sud et à l'ouest, et par des parcelles agricoles au nord et à l'est. Aussi, les perceptions visuelles varient au sein de la zone d'étude en fonction des obstacles visuels formés par les espaces boisés.

La planche en page 186 cartographie les lieux-dits à l'échelle du secteur d'étude qui sont concernés par les perceptions visuelles depuis la zone d'étude.

Au nord, on distingue :

- Des habitations le long de la RD 22 (voir photographies 4, 5 et 7 en page 160 et photographie 1 en page 161), faisant partie des lieux-dits :
 - « La Potence » ;
 - « Le Montet est » ;
 - « La Robertie » ;
 - « Camp d'Issigeac » ;
- Des habitations (voir photographie 4 en page 160) longeant :
 - La RD 19 ;
 - La route de la Jacasse ;
 - La route de la Robertie.
- Le clocher de l'église de Faux, l'école primaire de Faux, le stade et un atelier municipal (voir photographie 4 en page 160).

Au nord-ouest, sont visibles :

- Un hangar agricole (voir photographie 4 en page 160) ;
- Le parc photovoltaïque (voir photographie 3 en page 160).

A l'ouest et au sud-ouest, la végétation interdit toute perception (voir photographie 2 en page 160).

Au centre, on distingue :

- Une habitation du lieu-dit « Le Montet est » (voir photographie 1 en page 160) ;
- Une habitation du lieu-dit « Le Montet ouest » (voir photographie 6 en page 160) ;
- Une habitation du lieu-dit « La Potence » (voir photographies 1, 6 et 7 en page 160).

Au sud, sont perceptibles des habitations du lieu-dit « Jurmillac⁶³ » (voir photographie 6 en page 160).

Au sud-est, on recense des perceptions en direction de :

- une habitation du lieu-dit « La Queyretie ouest » est visible (voir photographie 6 en page 160) ;
- des hangars agricoles au lieu-dit « Le Terme blanc » (voir photographie 2 en page 160) ;
- les bâtiments agricoles et le silo de l'entreprise « Ets Bouyssou » (voir photographie 2 en page 160) ;
- une habitation au lieu-dit « Courrouge »⁶⁴ (voir photographie 2 en page 160).

A l'est, on distingue :

- Une habitation au lieu-dit « Courrouge » (voir photographie 2 en page 160 et photographies 6 et 7 en page 161) ;
- Deux habitations du lieu-dit « Le Buth » (voir photographie 7 en page 161) ;
- L'entreprise Ets Bouyssou (voir photographie 5 en page 160).

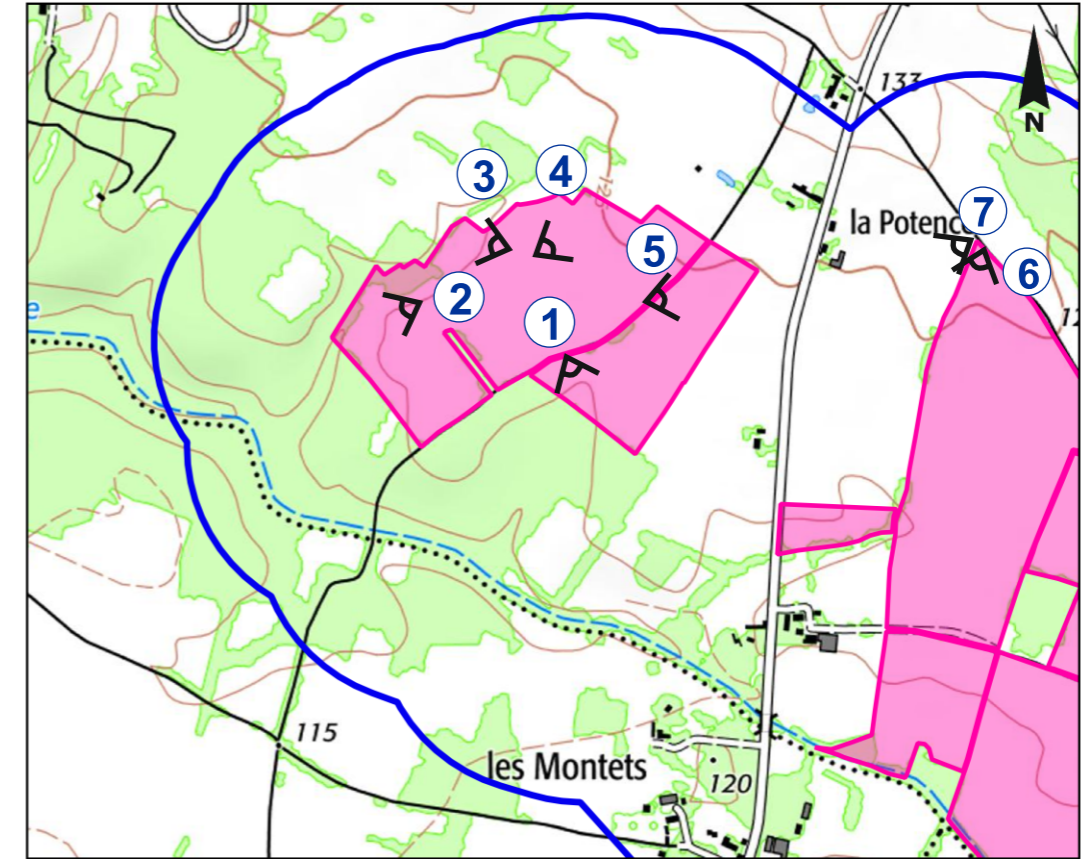
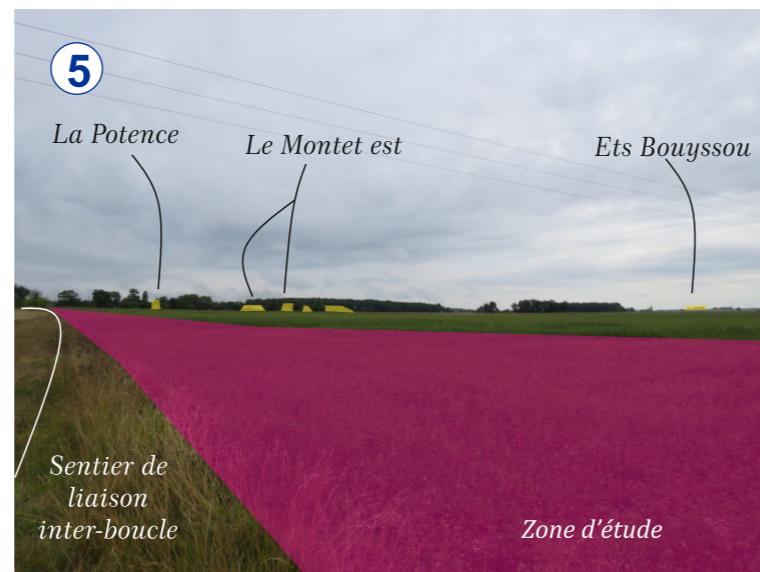
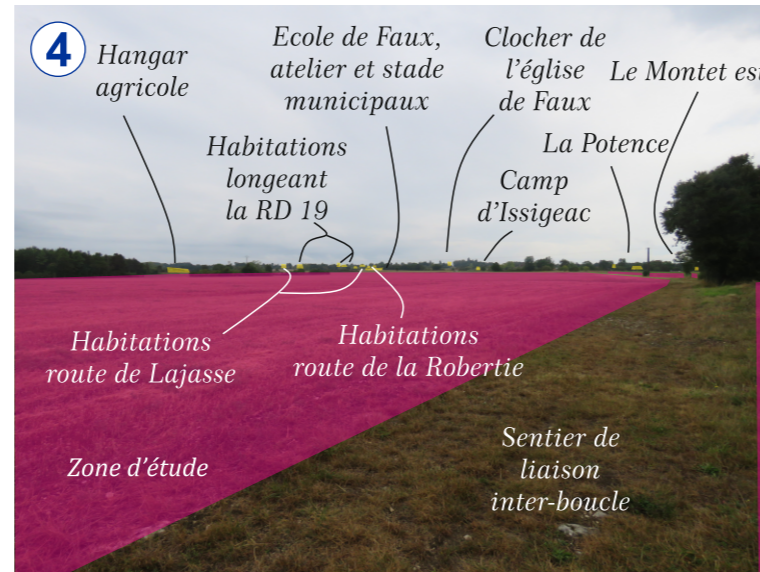
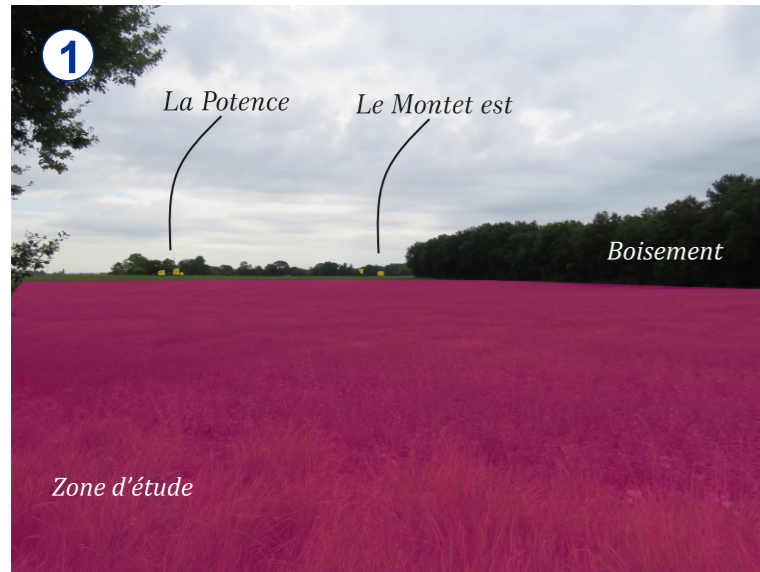
Au nord-est, plusieurs habitations du lieu-dit « Les Grèzes » étant situées :

- De façon isolée (voir photographie 3 en page 161) ;
- Le long de la RD 19 (voir photographies 3 et 4 en page 161) ;
- Le long de la route des Grèzes sont visibles (voir photographies 5, 6 et 7 en page 161).

⁶³ « Jurmillac » : donnée cadastrale. « Jurmilhac » : donnée IGN SCAN 25.

⁶⁴ Habitation au lieu-dit « Courrouge » d'après le cadastre mais localisée au lieu-dit recensé par le Scan IGN 25 sous l'appellation « La Borie du Notaire ».

Perceptions visuelles depuis la zone d'étude (1/2)

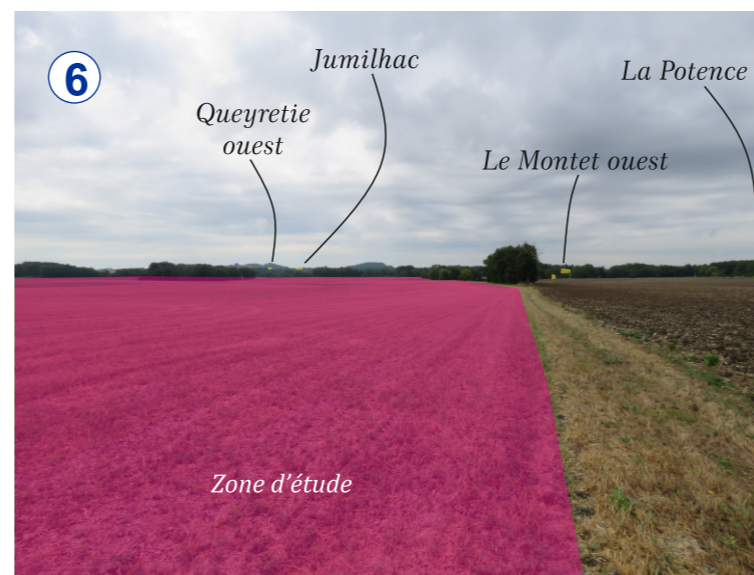


- Zone d'étude
- Aire d'étude paysagère rapprochée
- ⓓ Localisation des prises de vue

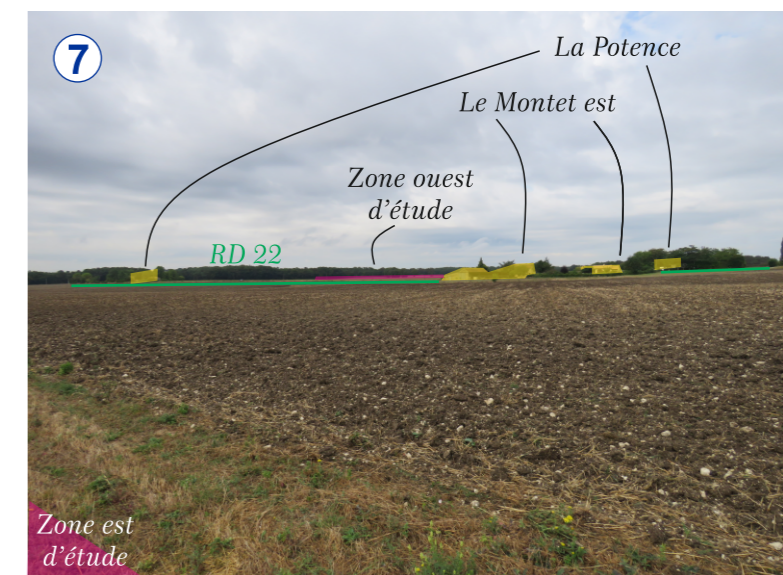
- 1** Vue depuis le centre sud de la zone ouest d'étude en direction du sud-est
- 2** Vue depuis le centre ouest de la zone ouest d'étude en direction du sud-ouest
- 3** Vue depuis le centre nord de la zone ouest d'étude en direction du nord-est
- 4** Vue depuis le centre est de la zone ouest d'étude en direction du nord-est



Vue depuis le centre nord de la zone ouest d'étude en direction de l'ouest

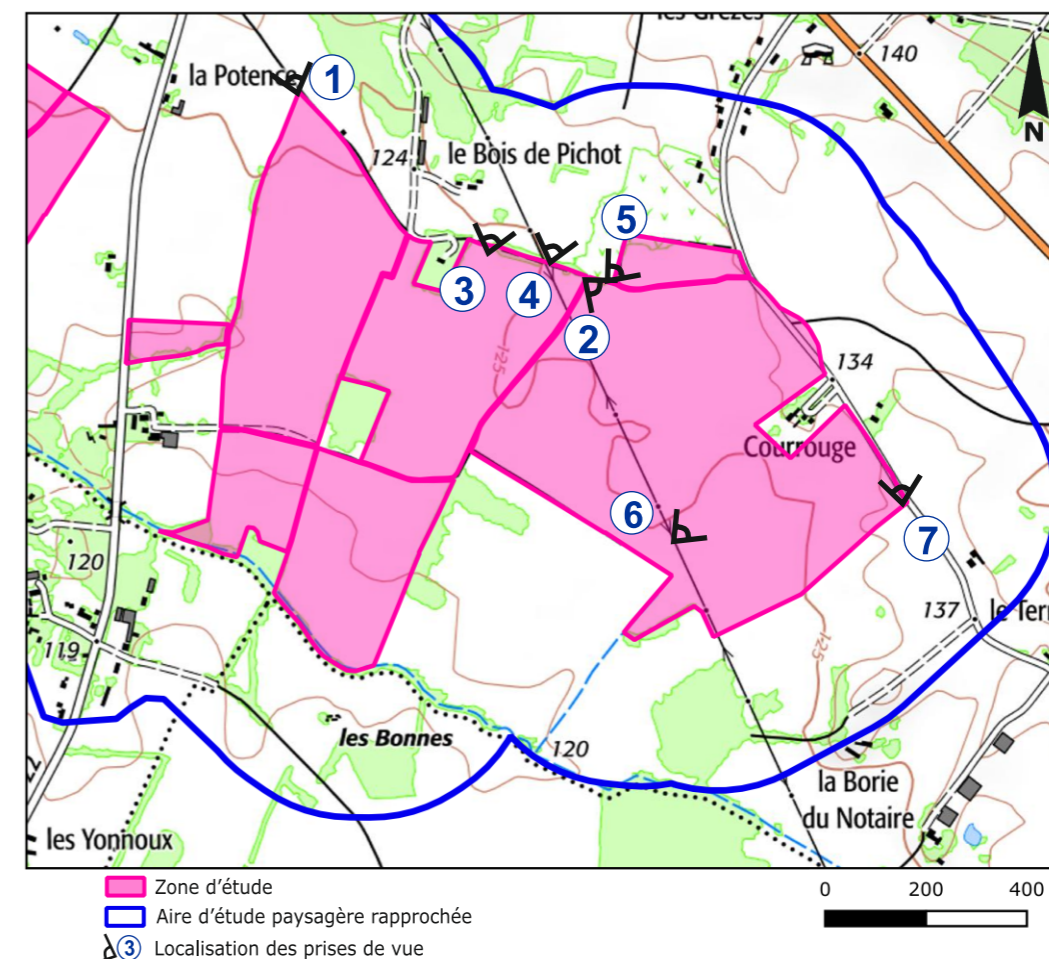
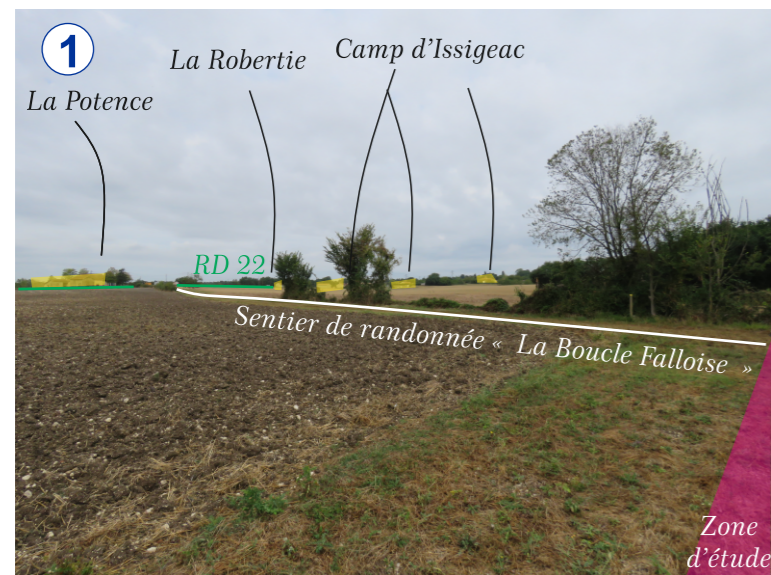


Vue depuis le nord-est de la zone ouest d'étude en direction du sud

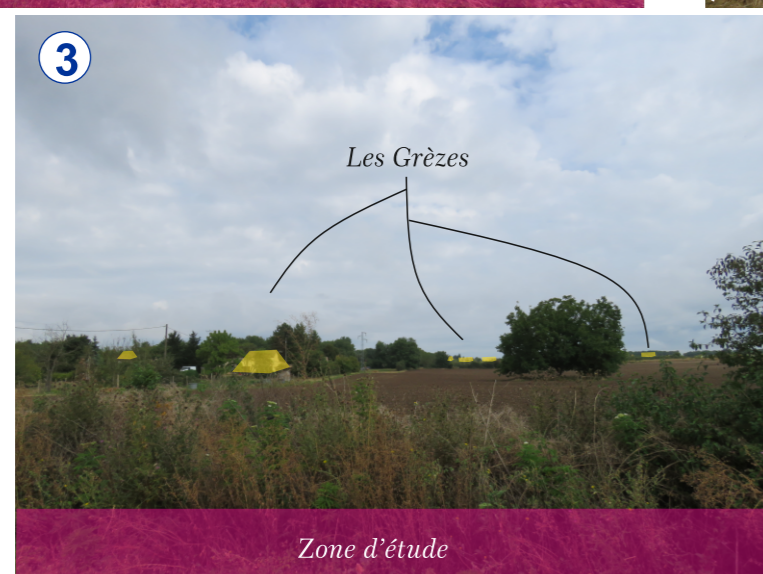


Vue depuis le nord-ouest de la zone est d'étude en direction de l'ouest

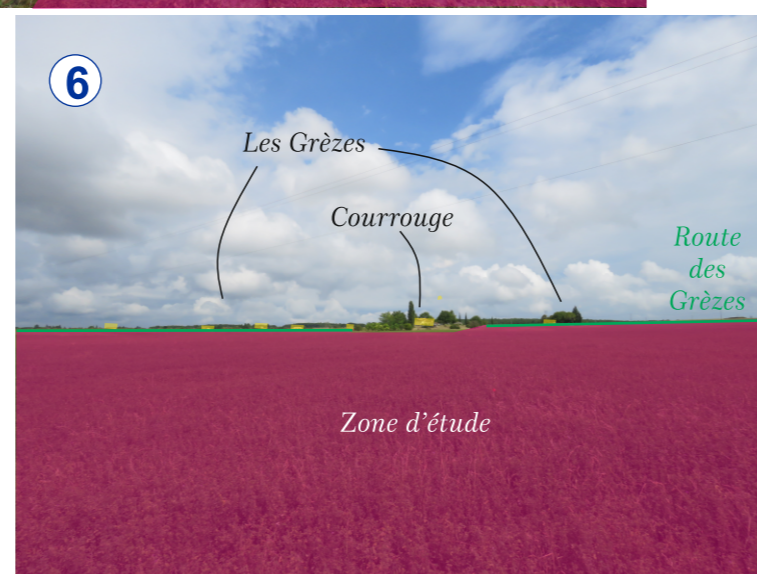
Perceptions visuelles depuis la zone d'étude (2/2)



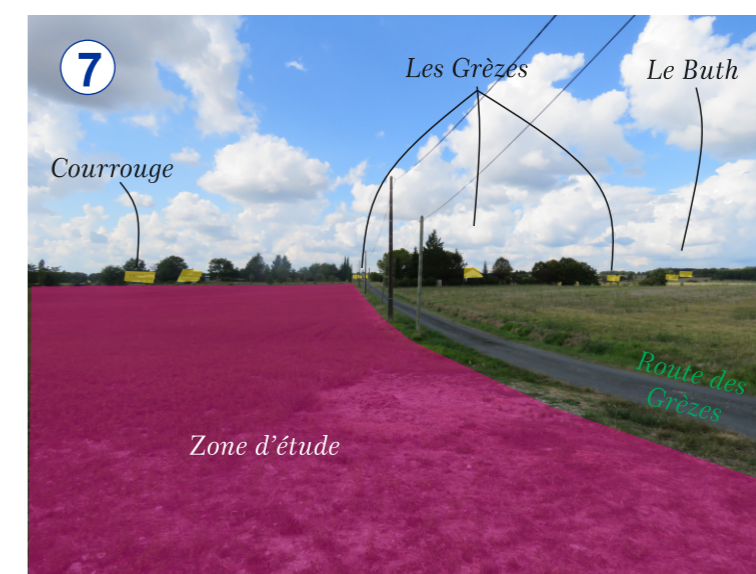
- ① Vue depuis le nord-ouest de la zone est d'étude en direction du nord-ouest
- ② Vue depuis le nord-ouest de la zone est d'étude en direction de l'ouest
- ③ Localisation des prises de vue
- ④ Vue depuis le nord de la zone d'étude en direction du nord
- ⑤ Vue depuis le nord-est de la zone est d'étude en direction du nord-est
- ⑥ Vue depuis le sud-est de la zone d'étude en direction du nord-est
- ⑦ Vue depuis l'est de la zone d'étude en direction du nord-est



Vue depuis le nord de la zone d'étude en direction du nord



Vue depuis le sud-est de la zone d'étude en direction du nord-est



Vue depuis l'est de la zone d'étude en direction du nord-est

2.5.5.2. Perceptions du site dans son environnement

2.5.5.2.1. Perceptions visuelles théoriques

Une carte d'inter-visibilité théorique basée sur la topographie du secteur a été réalisée (voir carte en page 163).

Sur la carte produite, les zones n'offrant aucune perception possible sur le site sont assombries et seules les zones de visibilité théorique apparaissent.

D'autres écrans (végétation, bâtiments...) peuvent également intervenir, masquant des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'inter-visibilité.

D'après cette analyse basée sur la topographie uniquement, les inter-visibilités théoriques sont principalement recensées aux alentours de la zone d'étude, dans un rayon d'un à deux km environ. Des secteurs plus lointains, à l'est, au sud-est et au sud-ouest, incluent également des zones d'inter-visibilités théoriques.